



Convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant - Actualité sociale

100 %
satisfait*

7 et 8 avril 2020 – 2 jours à Paris - 680 €*

PUBLIC

Administrateur/administratrice d'une structure de spectacle vivant privé (lieux fixes, compagnies de spectacles vivants, entrepreneurs de tournées...).

PRE-REQUIS

Etre chargé/e de la gestion du personnel.

OBJECTIFS

Pendant ces deux journées, il s'agira d'appréhender les principales caractéristiques de la convention du secteur privé du spectacle vivant et d'actualiser les connaissances sociales...

NB : Nous n'aborderons pas les annexes suivantes : 3 (cabarets), 5 (cirque) et 6 (organisateur occasionnels).

CONTENU DÉTAILLÉ

- Le champ d'application de la convention du secteur privé du spectacle vivant : une définition des secteurs « public » et « privé » du spectacle vivant : conséquences à percevoir...
- Les dispositions générales : représentation du personnel, contrats de travail, grilles de classifications et salaires
- Règlementation sur la durée du travail
- Situation des cadres
- Les dispositions particulières : CDD intermittent, CDD d'usage, collaborateurs de longue durée, enregistrements, répétitions...
- La définition des tournées et l'approche liée aux déplacements
- L'intérêt d'adjoindre un accord d'entreprise : procédure, champ de la négociation....

MÉTHODE PEDAGOGIQUE

Le texte conventionnel et des supports pratiques seront remis aux participants.
L'échange et les réponses aux situations concrètes seront favorisés au cours de cette journée.

INTERVENANTE EXPERT



Emilie Le Thoër - Avocate au barreau de Nantes.

DEROULEMENT

La formation débute par une présentation de l'intervenant et des participants fin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique. Elle se poursuit avec alternance d'exposés théoriques, de cas pratiques et de questions.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Elle se déroule dans une salle équipée d'un paperboard et d'un vidéoprojecteur. Un support pédagogique est remis à chaque participant.

MODALITES D'EVALUATION

Une feuille d'émargement ainsi qu'un certificat de réalisation sont signés par les participants chaque jour. La formation est évaluée par le biais d'un QCM de 10 questions maximum.

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant·e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

FINANCEMENT

Les tarifs sont net de taxes - Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

HORAIRES

Paris : 9h15 à 13h et 14h à 17h30

Nantes : 9h à 13h et 14h à 17h15

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30
formation@cagec.fr - www.cagec.fr



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Demande de pré-inscription

Formation : CCN des entreprises du secteur privé du spectacle vivant
7 et 7 avril 2020 - Paris

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 6 à 9 10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformalion

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.